La ministre de la santé annoncera le 19 juin 2014 les grandes lignes de la **loi santé**. Celle-ci comportera un
axe prévention
. Il est important que le volet nutritionnel y soit ambitieux car de très nombreuses études épidémiologiques montrent le rôle des facteurs nutritionnels dans le déterminisme des principales maladies chroniques: augmentation du surpoids et de l'obésité (17% de la population en France et 35% aux USA), diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires, cancers, etc. La problématique est mondiale comme le rappelle une étude publiée en mai 2014 dans la très célèbre revue médicale : Le Lancet. Cette étude souligne l'accroissement de la prévalence de l'obésité dans tous les pays du monde et considère qu'elle constitue un des fardeaux majeurs de la santé mondiale (Global burden of disease). L'OMS considère que les politiques publiques doivent chercher à améliorer non seulement les déterminants individuels des comportements alimentaires (et de la pratique d'activité physique), mais aussi leurs déterminants environnementaux et sociaux. La France s'y attelle depuis 2001. Elle a mis en place une politique nutritionnelle (PNNS) inscrite dans le temps qui a permis certaines améliorations notamment la stabilisation de la prévalence du surpoids et de l'obésité chez l'enfant. Cependant, les améliorations moyennes cachent des inégalités sociales de santé qui se sont creusées dans le domaine de la nutrition comme pour la plupart des autres problèmes de santé. Quant au diabète, il touche 3 millions de personnes en France ; sa prévalence était estimée en 2009 à 4,4% avec une augmentation de 6% par an. Son coût est estimé à 17 milliards d'euros par an.

Nous arrivons au terme du 3e PNNS. Les Prs Serge Hercberg et Arnaud Basdevant ont rendu en janvier 2014 à la Ministre de la Santé leurs rapports avec de nouvelles propositions ayant pour but de donner un nouvel élan à la politique nutritionnelle tout en s'inscrivant dans la continuité des PNNS précédents. Il est en effet fondamental de poursuivre et de consolider les actions mises en place.

Parmi les mesures, l'une vise à favoriser l'information du consommateur sur la qualité nutritionnelle des aliments : c'est l'affichage sur la face avant des emballages des aliments d'une échelle nutritionnelle simple et compréhensible par tous. Cette échelle est basée sur un score de qualité nutritionnelle qui permettra de classer facilement les aliments en 5 classes sous la forme d'une échelle colorielle afin de lui assurer une grande lisibilité (une vidéo explicative permettant de saisir rapidement l'intérêt du système est visible sur le site : http://youtu.be/GAwTyEEHnOs).

Trente et une associations et organisations, regroupées dans un collectif, soutiennent cette mesure.
Elle permettra aux consommateurs de comparer facilement la qualité nutritionnelle des différents aliments entre eux, ou à l'intérieur d'une même famille d'aliments voire entre des aliments du même type mais de marques différentes. Si cette mesure ne saurait résumer à elle seule le contenu d'une politique nutritionnelle ambitieuse, dirigée vers l'ensemble des déterminants sociaux et environnementaux de cette épidémie, elle peut en être le fer de lance. Ainsi, les associations et organisations signataires ont écrit une lettre au Premier Ministre et lancé une pétition « Pour un étiquetage nutritionnel simple, intuitif et compréhensible par tous sur la face avant des emballages des aliments ». Cette pétition* a déjà recueilli en 15 jours plus de 20 000 signatures (au5juin) !

L'originalité de la démarche est la composition de ce collectif qui associe des sociétés savantes de scientifiques et d'experts médicaux, des associations de malades et de consommateurs. Elle témoigne d'une mobilisation d'experts et de citoyens en faveur d'une politique nutritionnelle affirmée. Nous demandons que la prochaine loi de santé publique qui donnera les grandes orientations de santé pour les 10 ans à venir comporte un volet nutritionnel à la hauteur des enjeux que représentent l'alimentation et l'activité physique dans le déterminisme des principales maladies chroniques. Elle doit notamment intégrer la mesure proposée pour un logo nutritionnel visible et compréhensible par tous. Cette mesure simple, d'un grand intérêt pour aider le consommateur à orienter ses choix, aura également un intérêt incitatif pour les industriels. Elle les encourage à améliorer la composition de leurs produits et ainsi valoriser leurs efforts au travers d'un positionnement plus favorable sur l'échelle nutritionnelle visible par les consommateurs. L'annonce de cette mesure et la pérennisation du PNNS seront emblématiques d'une politique nutritionnelle française à la mesure des défis de santé publique et de la réputation de la nourriture en France.

L'ensemble de ces mesures devraient contribuer à lutter contre les inégalités sociales de santé, élément fondamental de la stratégie nationale de santé proposée par la Ministre de la Santé.
Pr Pierre Lombrail, président de la Société Française de Santé Publique
Pr Joël Ménard, ancien Directeur général de la santé
Pr Monique Romon présidente de la Société Française de Nutrition
Pr Dominique Turck, société française de pédiatrie
Alain Bazot, président d'UFC-Que Choisir
Gérard Raymond, secrétaire général de la fédération française des diabétiques
Christian Saout, administrateur du collectif associatif sur la santé
*Pour signer la pétition : www.sfsp.fr